

Formation SSIAP 1 initiale (agent de sécurité incendie)

L'objectif de la certification SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Dans le respect de la législation et de la réglementation, des procédures et des consignes, l'agent sécurité incendie s'assure du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie de l'établissement. Il assure le secours à victime et l'assistance à personnes des personnes de l'établissement.

Durée: 70.00 heures (10.00 jours)

Profils des stagiaires

- Candidat à l'obtention du certificat SSIAP 1Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 1 ou postulant à un emploi d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualification prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Prérequis

- Etre titulaire d'une attestation de formation au secourisme (PSC 1 de moins de 2 ans ; SST ou PSE 1 en cours de validité)
- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avvertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- Effectuer l'entretien et et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Appliquer des consignes de sécurité
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Assurer la surveillance au PC
- Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- Pratiquer le secours à victimes
- Porter assistance à personnes
- Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences :
 - Le feu
 - Comportement au feu
- Sécurité incendie :
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
 - Desserte des bâtiments
 - Cloisonnement d'isolation des risques
 - Évacuation du public et des occupants
 - Désenfumage
 - Éclairage de sécurité
 - Présentation des différents moyens de secours
- Installations techniques :
 - Installations électriques
 - Ascenseurs et nacelles
 - Installations fixes d'extinction automatique
 - Colonnes sèches et humides
 - Système de Sécurité Incendie
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie :
 - Le service de sécurité
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante
 - Poste de sécurité
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction
 - Appel et réception des services publics de secours
 - Sensibilisation des occupants
- Concrétisation des acquis :
 - Visites applicatives
 - Mises en situation d'intervention

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs titulaires d'un certificat SSIAP 3 ou d'une équivalence réglementaire et dont les compétences à enseigner la spécialité ont été validées par l'organisme de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et mise à disposition des installations techniques et pédagogiques requises par la réglementation
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire
- Exposés théoriques
- Mises en situation d'intervention
- Quiz en salle

Résultats attendus à l'issue de la formation

Délivrance du certificat "Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1".

Modalité d'obtention

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :
- D'un QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme

Email: info@devhom.com
Tel: 09 72 35 50 31

- Une épreuve pratique en deux étapes. La première étape consiste en la réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury sont ensuite posées au candidat. A l'issue, le candidat renseigne une main courante sur l'une des anomalies constatées.

Le candidat doit obtenir la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite. Il est ensuite évalué apte ou inapte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.